



BVABO - **Bulletin d'information**

de l'association Bien vivre au Bois d'Oingt- 11 mai 2024

1- Activités culturelles :



Printemps des cimetières au Bois-d'Oingt : samedi 25 mai : à partir du thème national « les femmes dans les cimetières » nous chercherons dans l'ancien cimetière les traces de la place qu'occupaient les femmes dans la société. *Les visites commentées des années précédentes serviront aussi de base à ces découvertes. RDV sur place à 16h et à 17h.*



Journées Patrimoine de Pays et des Moulins- l'eau - samedi 22 juin, de 10h à 11h30 L'association vous invite à « une balade autour du puits » - départ ancienne église et direction route de Légny. Des paysages, des pauses, du patrimoine et de l'histoire : Tanay et son château.



Comment la première bibliothèque du Bois-d'Oingt a-t-elle pu se créer en 1878 ? *présentation illustrée*, à partir des recherches historiques faites sur les livres présents à l'ancien catalogue, les éditeurs, les auteurs et les donateurs de cette Bibliothèque populaire. Quel contexte social et national en France à l'époque ? Quels habitants ont participé ? dans quel but ? **Date à confirmer en fonction de la salle disponible ?** *(lire les communications de la Journée d'étude de la société « Rhône-histoire » du 7 octobre 2023 « Theizé et son histoire » en vente à la librairie « La Boussole ». Pour les adhérents s'adresser à l'auteur de l'article sur la bibliothèque populaire imprimé aux pp 64- 84, Marie-France Rochard.*

Peut-être l'organisation d'une visite guidée en car sur le patrimoine d'un Pays d'Art et d'histoire proche (*date et projet à préciser en fonction des propositions de la fédération PPD*) ?

2- Informations sur la vie de la commune :



Plan local d'urbanisme du Bois-d'Oingt - Le PLU de 2014 a été annulé par le Tribunal administratif en 2016. Depuis 2016, un nouveau PLU est en préparation pour Le Bois-d'Oingt. Entre temps, plusieurs textes ont été préparés par la commune et refusés par les services de l'Etat. La dernière version, approuvée, a été en consultation publique avec la présence d'un commissaire enquêteur jusqu'au 22 mai 2024. Les résultats en

seront connus bientôt. Nous avons fait part d'un certain nombre de remarques, à titre personnel ou collectif.



Le permis de construire demandé par la commune pour les travaux de la maison Pichat a été signé par la commune et l'avis affiché sur les grilles du parc le 6 mars 2024. Malgré le recours contentieux déposé au Tribunal administratif portant sur la décision du conseil municipal du 18 juillet, le projet se poursuit tel quel. Aucune des modifications que nous demandions n'a été acceptée.

- Le dossier de projet est maintenant définitif et public et n'importe quel citoyen a le droit de le consulter : mais il n'est pas disponible en direct.

Il faut s'adresser au service de l'urbanisme et demander un rendez-vous à la mairie de Val d'Oingt. Il n'a pas été présenté aux bénévoles de la médiathèque, ni aux « commissions successives » et le projet culturel PCSES, également voté au conseil, ne l'a pas été non plus. Mais ce dernier est disponible sur le site de Val d'Oingt.

Résultats des premières études

Nous avons étudié en détail ce permis de construire. Constatant que les lacunes demeuraient et que d'autres contraintes avaient été ajoutées, nous avons agi. Avant la date limite de recours des tiers, le 6 mai, nous avons **déposé un nouveau recours auprès du Tribunal Administratif, cette fois contre le permis de construire.**

Pourquoi l'association BVABO est-elle si opposée à ces travaux et à la position de la bibliothèque en sous-sol ?

- ❖ **Parce qu'il y a plusieurs décennies que Le Bois-d'Oingt hésite et recule** devant un vrai projet d'une bibliothèque ouverte à la population des autres villages proches. Trois fois, à dix ans de distance, une solution minimaliste a été choisie comme solution de repli : à chaque fois les dépenses correspondantes ont été actées mais pour un résultat décevant. Le projet actuel aurait les mêmes inconvénients, avec pourtant des dépenses bien plus considérables.
- ❖ **Parce qu'il y aura bientôt 20 ans** que la commune aurait dû appliquer les règles **d'accessibilité obligatoires** pour les établissements recevant du public (ERP).

- ❖ Parce que la loi nouvelle sur les bibliothèques (2021), votée à l'unanimité par les députés et les sénateurs, est plus précise sur les responsabilités et devrait s'appliquer.

Négligence ou manque de moyens dans le passé ? Aujourd'hui, après que Le Bois-d'Oingt ait vendu plusieurs de ses propriétés communales de 2017 à 2022, la situation a changé et elle dispose de moyens financiers lui permettant d'apporter un financement suffisant pour un projet élargi à 500 m² et sans gêne pour le futur.

Les besoins

- ❖ **Parce que des besoins importants existent**, en particulier pour les jeunes avec les deux collèges du Bois-d'Oingt représentant 1000 étudiants ; mais aussi les familles, les personnes vieillissantes, un EPHAD de 80 lits et bientôt une résidence autonomie de 49 logements ; et parce que la population augmente et va continuer à augmenter (*voir prévisions du SCOT = 20% d'ici 2040*).
- ❖ **Parce que habitants des communes rurales sont nettement défavorisés** pour les équipements culturels en nombre et qualité, que ceux des villes et agglomérations et ceci à population égale. Les bibliothèques sont souvent les seuls moyens de s'instruire et de se distraire.
- ❖ Parce que autour de Lyon et dans la région **de nombreuses bibliothèques modernes et bien équipées, attractives pour les utilisateurs, se sont construites ou aménagées**, chaque maire ayant le souci de réussir un projet attractif et bien dimensionné. Réussites provoquant ailleurs, une émulation chez les décideurs et chez les utilisateurs un sentiment d'envie et d'injustice.

Enfin parce qu'une bibliothèque ne se réaménage pas tous les cinq ans : les locaux doivent être adaptés aux usages, y compris les nouvelles activités de « tiers-lieu », de rencontre et de sociabilité et pouvoir évoluer.

Le projet actuel est inadapté aux besoins et impossible à faire évoluer dans le futur. L'étude pratique des plans le démontre. A noter surtout qu'il manque des documents de base dans ce dossier, en particulier des aspects quantitatifs sur les capacités de ce projet « bibliothèque » (places assises, services, espaces de travail, stockages ...) et des manques qualitatifs en architecture et ergonomie pour les personnels et les utilisateurs.

Le contre-projet alternatif proposé

Très déçus par le contenu de ce projet, nous avons transmis nos remarques aux élus et, sans réactions, construit un contre-projet alternatif déplaçant des services dans la maison Pichat pour améliorer la position de la bibliothèque dans les bâtiments.

Pourquoi ne pas avoir voulu étudier, sur le plan technique et financier ce projet alternatif travaillé depuis décembre 2022. Refus du Maire (et de son équipe ?) d'examiner ce contre-projet plus économe. Il restait pourtant dans la logique générale des moyens disponibles et des aménagements possibles.

<http://associations-beaujolais-pierresdorees.fr/images/BVABO/2023/Pichatalternatifphotos.pdf>



Et même pourquoi ne pas positionner cette nouvelle bibliothèque sur un autre terrain disponible de la commune ? Hypothèse non étudiée par la commune.

Plusieurs hypothèses existent et permettraient de ne pas s'obstiner sur le projet actuel tel quel.

Sachant qu'un recours contentieux peut toujours être retiré, nous gardions un espoir que la commune voudrait bien approfondir les études qui ont été conduites sur ce projet et revoir une nouvelle disposition des services dans les bâtiments concernés.

Mieux valait prendre un peu de temps pour reprendre un débat qui n'a pas eu lieu et engager une véritable concertation, jusque-là réduite au minimum légal avec les habitants et les futurs utilisateurs de la médiathèque et du parc.

Il nous est difficile de communiquer avec les élus et nous n'avons pas droit à intervenir au conseil municipal. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site en ligne de l'association, en particulier l'article qui regroupe nos études, nos arguments et nos interventions :

<http://associations-beaujolais-pierres-dorees.fr/bien-vivre-au-bois-d-oint-et-en-pays-beaujolais/516-pichat-val-d-oint-actualites-du-projet>

Voir aussi des plans extraits des documents publics. Certains ont été mis en ligne avec des liens.

<http://associations-beaujolais-pierres-dorees.fr/bien-vivre-au-bois-d-oint-et-en-pays-beaujolais/522-projet-pichat-permis-2024>

Ils sont en format Image ou Pdf

Ceux en format Pdf peuvent être grossis avec le + et le -